



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 22/03/2022

Reçu en préfecture le 22/03/2022

Affiché le **22 MARS 2022**

ID : 039-283900017-20220317-C2022_14-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
01/03/2022

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 17 mars 2022**

Délibération n° C 2022- 14

**Revalorisation des enveloppes financières des opérations de construction des CIS
ARBOIS, LORETTE, ST-AUBIN et des travaux d'aménagement au CSP
CHAMPAGNOLE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Mesdames Anne-Christine DONZE, Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Jean-Luc LEGRAND, Pierre POULET.

Excusés : Mesdames Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christelle MORBOIS, Françoise VESPA ; Messieurs Gérard BONNET, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Laurent PETIT, Christophe MATHEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), Jérôme VUILLEMIN (Direction Stratégie Financière du Département). Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) était excusée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2018-31 du 20 novembre 2018 relative à la construction du nouveau CIS d'ARBOIS, convention de financement avec les communes de 1^{er} appel ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-12 du 12 mars 2020 relative au programme pluriannuel de constructions/réhabilitations : validation de la construction du CIS de Lorette et Saint Aubin ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-08 du 16 mars 2021 relative au programme d'équipement 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-12 du 16 mars 2021 relative au Budget Primitif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-30 du 22 novembre 2021 relative à l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-06 du 27 janvier 2022 relative au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 14 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 9 mars 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

1) CIS ARBOIS

A la suite de deux refus de permis de construire, et après réunion de concertation avec les maires concernés sur l'orientation à donner au dossier, le choix d'un nouveau terrain a été privilégié. La commune d'ARBOIS propose la mise à disposition d'une emprise foncière de 3 500 m² située sur la zone d'activités de l'Ethole, propriété de la communauté de communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura.

Pour mémoire, le projet initial a fait l'objet d'une décision de lancement et d'ouverture d'autorisation de programme en février 2017. Le coût de l'opération toutes dépenses confondues a alors été évalué à 890 000 € HT. Un avant-projet détaillé (APD) a été validé en mai 2020 à hauteur d'un montant de travaux de 753 300 € HT. A projet constant, l'actualisation de ces prix par la maîtrise d'œuvre en 2021 induit une augmentation de 92 100 € (+ 12,22 %).

Le changement de terrain implique un arrêt de l'exécution, sans versement d'indemnités, des différents marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, ...) signés dans le cadre du projet initial. Le montant des dépenses réglées sur ce projet s'élève à 36 610,20 € TTC.

Au regard de la forte augmentation des prix des matériaux et des fournitures, confirmée par l'actualisation en 2021 du coût des travaux du projet initial, une revalorisation de l'enveloppe financière semble indispensable pour une exécution du projet dans les mêmes termes (CIS 6 travées, surface couverte de l'ordre de 600 m², aires extérieures d'environ 1 500 m²).

Prenant en considération ces éléments et la durée d'exécution moyenne d'un projet de construction de CIS (3 ans : dans le cas présent marché de travaux en 2023) il est proposé d'appliquer un coefficient majorant, basé sur l'évolution de l'indice BT 01 de septembre 2020 à septembre 2021 (+ 5,05%), destiné à provisionner une augmentation des coûts de construction au titre de 2022, l'enveloppe financière pourrait ainsi s'établir à 1 050 000 € HT (1 260 000 € TTC) toutes dépenses confondues.

La progression de l'évolution de l'index BT01 est présentée en pièce jointe.

Le SDIS a perçu 127 908,04 € au titre d'un premier versement des participations communales pour l'exécution du projet initial. Une revalorisation de l'enveloppe budgétaire nécessite de modifier, par avenant, les conventions de financements déjà signées ; dans ce cas les participations communales encaissées seraient

intégrées au nouveau plan de financement qui tiendrait également compte de la dépense engagée sur le premier projet.

A cet effet, un projet d'avenant à soumettre aux communes est joint au présent rapport.

Il est proposé d'adapter l'autorisation de programme ouverte en 2017 sur la base de la proposition ci-dessous (modifications portées en rouge) qui intègre les dépenses engagées sur le projet initial :

| Intitulé et n° AP | Date délibération CASDIS | AP votée € TTC | révisions de l'AP | Total cumulé € TTC ⁽¹⁾ | échancier | |
|-------------------|--|----------------|-------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|
| | | | | | initial | révisé |
| CIS ARBOIS n° 18 | 14/02/2017 dépenses projet 1 ⁽²⁾ : | 1 062 000 € | 192 000 € | 1 254 000 € | 2017-2020 | 2017-2025 |
| | | | 36 610 € | 36 610 € | | |
| | | | 228 610 € | 1 290 610 € | | |

⁽¹⁾ Les frais d'assurance estimés à 6 000 € TTC relèvent de la section de fonctionnement

⁽²⁾ détail des dépenses engagées :

- Marché 18GRT04 maîtrise d'œuvre : 29 807,40 € TTC
- Marché 18GRT43 mission contrôle technique : 1 560,00 € TTC
- Marché 18GRT42 mission coordination sécurité protection de la santé : 562,80 € TTC
- Étude géotechnique : 4 680,00 € TTC

2) CIS LORETTE et SAINT-AUBIN

La reconstruction des CIS de LORETTE (3 travées) et SAINT-AUBIN (2 travées) a fait l'objet d'une décision de réalisation en mars 2020 pour une enveloppe financière HT toutes dépenses confondues respectivement de 424 000 € et 314 000 €. Compte tenu du contexte économique actuel, la revalorisation de ces enveloppes apparaît nécessaire.

Le pourcentage d'augmentation de la valeur de l'index BT 01 publiée en mars 2020 (index de déc. 2019) et en décembre 2021 (index de sept. 21) est de 6,27 %. A l'instar des éléments développés au point 1), il est proposé de majorer cette augmentation constatée sur la période 2020/2021 d'un coefficient ayant valeur de provision d'augmentation des coûts 2022, basé sur l'évolution de l'index BT 01 par comparaison des index de septembre 2020 et septembre 2021 (+ 5,05%).

Il est alors proposé de porter à 473 000 € HT (567 600 € TTC) l'enveloppe financière du CIS LORETTE et à 350 500 € HT (420 600 € TTC) celle du CIS SAINT-AUBIN.

Ces opérations n'ont pas encore fait l'objet d'un engagement financier formalisé par la signature d'une convention de financement.

Il est alors proposé de modifier les autorisations de programme correspondantes conformément à la proposition ci-dessous (modifications portées en rouge) :

| Intitulé et n° AP | Date délibération CASDIS | AP votée € TTC | révisions de l'AP | Total cumulé € TTC ⁽²⁾ | échancier | |
|-----------------------|--------------------------|----------------|-------------------|-----------------------------------|-----------|------------------|
| | | | | | initial | révisé |
| CIS LORETTE n° 22 | 12/03/2020 | 507 000 € | 58 000 € | 565 000 € | 2020-2023 | 2020-2024 |
| CIS SAINT-AUBIN n° 23 | 12/03/2020 | 375 000 € | 43 800 € | 418 800 € | 2020-2023 | 2020-2024 |

⁽²⁾ Les frais d'assurance estimés à 2 600 € TTC pour LORETTE et 1 800 € TTC pour ST-AUBIN relèvent de la section de fonctionnement

3) CSP CHAMPAGNOLE

Le programme d'équipement 2021 prévoyait des crédits (286 000 € TTC) destinés à compléter l'aménagement du plateau technique de formation au CIS CHAMPAGNOLE par la construction de vestiaires, douches, sanitaires, salle de formation, stockage. Cette inscription faisait suite à la réalisation, par le CAUE en 2020, d'une étude de faisabilité qui a conduit à privilégier la construction d'une surface de l'ordre de 170 m² au pied de la tour d'exercice.

L'opération nécessite le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre. La consultation afférente n'a pas été lancée en 2021 en raison du risque perçu de proposer une enveloppe financière sous-évaluée du fait de l'instabilité des coûts de construction.

Le pourcentage d'augmentation de la valeur de l'indice BT01 publiée en janvier 2020 (index d'oct. 2019), date de restitution du chiffrage par le CAUE, et en décembre 2021 (index de sept. 2021) s'établit à 6,46 %. A l'instar des éléments développés au point 1) et 2), il est proposé de majorer cette augmentation constatée sur la période 2020/2021 d'un coefficient ayant valeur de provision d'augmentation des coûts 2022, basé sur l'évolution de l'index BT 01 par comparaison des index de septembre 2020 et septembre 2021 (+ 5,05%).

Dans ces conditions, l'enveloppe financière serait portée à 320 000 € TTC (+ 34 000 €).

Ces éléments en l'état font partie du projet de BP 2022.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- **de valider le choix d'un nouveau terrain pour la construction du CIS d'ARBOIS et, par conséquent, l'arrêt de l'exécution des différents marchés de prestations intellectuelles signés dans le cadre du projet initial (marchés 18GRT04, 18GRT42, 18GRT43) ;**
- **de valider la revalorisation du montant des autorisations de programme ouvertes pour la construction des CIS d'ARBOIS, LORETTE et SAINT-AUBIN pour porter le montant TTC de l'AP respectivement à 1 290 610 €, 565 000 € et 418 800 € ;**
- **de valider la révision de l'échéancier de réalisation de ces autorisations de programme conformément aux éléments développés dans le rapport ;**
- **d'approuver le projet d'avenant n° 1 de la convention relative au financement de la construction du CIS ARBOIS et de m'autoriser :**
 - o **à le signer avec chacune des communes concernées ;**
 - o **à modifier l'échéancier de versement pour les communes qui en feraient la demande.**
- **de valider la revalorisation à 320 000 € TTC de l'enveloppe financière affectée à la réalisation de travaux au CSP CHAMPAGNOLE, destinés à compléter l'aménagement du plateau technique de formation.**

DECISION N° C 2022-14 DU 17 MARS 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **valide le choix d'un nouveau terrain pour la construction du CIS d'ARBOIS et, par conséquent, l'arrêt de l'exécution des différents marchés de prestations intellectuelles signés dans le cadre du projet initial (marchés 18GRT04, 18GRT42, 18GRT43) ;**
- **valide la revalorisation du montant des autorisations de programme ouvertes pour la construction des CIS d'ARBOIS, LORETTE et SAINT-AUBIN pour porter le montant TTC de l'AP respectivement à 1 290 610 €, 565 000 € et 418 800 € ;**
- **valide la révision de l'échéancier de réalisation de ces autorisations de programme conformément aux éléments développés dans le rapport ;**

- approuve le projet d'avenant n° 1 de la convention relative au financement de la construction du CIS ARBOIS et autorise le Président :
 - o à le signer avec chacune des communes concernées ;
 - o à modifier l'échéancier de versement pour les communes qui en feraient la demande.
- valide la revalorisation à 320 000 € TTC de l'enveloppe financière affectée à la réalisation de travaux au CSP CHAMPAGNOLE, destinés à compléter l'aménagement du plateau technique de formation.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire, pour avoir été reçu
en Préfecture le 22 MARS 2022
Affiché le 22 MARS 2022
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT